

MAIRIE D'ANNAY-SOUS-LENS

Arrondissement de Lens

ANNAY, le 4 avril 2022



Yves TERLAT
Maire

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX
ARRETES DU MAIRE**

N°97/2022
**ARRETE PORTANT INTERDICTION
DE STATIONNEMENT**

Nous, Yves TERLAT, Maire d'ANNAY-SOUS-LENS,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les dispositions relatives à la signalisation routière,
- Vu l'autorisation obtenue par les animateurs du service Enfance - Jeunesse d'organiser une chasse à l'œuf le lundi 10 avril 2023 à l'étang communal,
- Vu l'utilisation des deux parking situés rue Kleber Rolle pour l'accueil des familles
- Considérant qu'il convient de prendre des mesures particulières pour assurer la sécurité des familles
-

ARRETONS

Article 1^{er} :

Le stationnement des véhicules et cycles sera interdit sur les deux parkings de l'étang communal (rue Kléber Rolle) le lundi 10 avril 2023 de 08 H 00 à 13 H 00.

Article 2 :

Des panneaux de signalisation seront mis en place pour permettre l'application du présent arrêté qui sera affiché et publié dans les conditions habituelles.

Article 3 :

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 :

- Monsieur le Maire de ANNAY-sous-LENS,
- Monsieur le Commandant - Commissariat de Police de CARVIN,
- Ainsi que tout agent de l'autorité,
Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire,
Yves TERLAT



Yves Terlat